



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 août à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-607

REJET DE SOUMISSION 2019 SP 019 - FOURNITURE DE DEUX POMPES - STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 2 mai 2019, un appel d'offres public pour la fourniture de deux pompes de relèvement d'égout pour le secteur 3200 de la station d'épuration des eaux usées, située au 858A, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et elle excède notamment les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les Services de l'environnement et des infrastructures désirent revoir le type de contrat applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 019 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2019-608

**SOUSSION 2017 SP 162A - RÉFECTION DU PUIS DE RÉPARATIONS
NUMÉRO 7 - 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-483 du 27 juin 2018, adjugeait un contrat à la firme DLS construction inc. la reconstruction du puits de réparation numéro 7 au 476, boulevard Saint-René Est, pour un montant total de 141 419,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE trois avenants au contrat sont requis pour finaliser les travaux pour des montants respectifs de 6 133,99 \$, 14 339,05 \$ et 15 188,42 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une autorisation municipale est requise lorsque le dépassement excède 10 % du contrat octroyé ou supérieur à 200 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 35 661,46 \$ incluant les taxes, à la firme DLS construction inc. sur présentation des pièces justificatives dans le cadre du contrat de reconstruction du puits de réparation numéro 7 au 476, boulevard Saint-René Est.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-19004-004-91893	32 563,66 \$	Ateliers mécaniques - Mise à niveau - Installations de fosse numéro 7 - 476, boulevard Saint-René Est (suite)
04-13493	1 550,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 546,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2019.

Adoptée

CE-2019-609

**SOUSSION 2019 SP 187 - FOURNITURE DE VÉHICULES HYBRIDES
RECHARGEABLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Kia Québec, 5055, boulevard des Gradins, Québec, Québec, G2J 1E5, pour la fourniture de 14 véhicules hybrides rechargeables, pour un montant total de 538 670,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 juin 2019, et ce, comme la seule soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-19014-001-91894	34 193,48 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de sécurité incendie - Auto compacte électrique - 110FC305 (ajout 14K\$)
11-19014-002-91895	34 193,48 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de sécurité incendie - Auto compacte électrique - 110FC311 (14K\$ ajout)
11-19014-003-91896	34 193,48 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de sécurité incendie - Auto compacte électrique - 110FC317 (14K\$ ajout)
11-19014-004-91897	34 193,48 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de sécurité incendie - Auto compacte électrique - 110FC326 (14K\$ ajout)
11-19014-005-91898	34 193,48 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de sécurité incendie - Auto compacte électrique - 115FC329 (14K\$ ajout)
11-19015-016-91899	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB703/1118006029
11-19015-017-91900	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB704/1118006030
11-19015-018-91901	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB745/1118006031
11-19015-019-91902	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB747/1118006032
11-19015-020-91903	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB754/1118006033
11-19015-021-91904	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB758/1118006034
11-19015-022-91905	9 869,07 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Service de police – Auto hybride - 115SB748/1118006039
11-18006-029-91906	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB703
11-18006-030-91907	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB704
11-18006-031-91908	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB745
11-18006-032-91909	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB747

11-18006-033-91910	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB754
11-18006-034-91911	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB758
11-18006-039-91912	26 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine - Auto sous-compacte - 115SB748
11-17004-013-91913	6 263,71 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machine – Rattrapage - Camion 310RB255
06-30804-003-91914	26 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements automobile - 110UB773
06-30804-004-91915	26 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements automobile - 110UD605
06-30785-002-91916	7 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics – Camion utilitaire 1/4 de tonne - 125IC757
06-30785-700-91917	4 562,98 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Solde disponible
04-13493	23 425,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 367,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2019.

Adoptée

CE-2019-610

SOUSSION 2019 SP 266 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2019 - VOLET 2 - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU VERSANT – GILLES CARPENTIER ET DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. (Pavage Inter Cité), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le programme de rapiéçage 2019, volet 2, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 315 688,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 juillet 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-006-91918	1 201 399,26 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs - Milieu urbain – Travaux publics - Interventions palliatives
04-13493	57 216,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	57 073,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2019.

Adoptée

CE-2019-611

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE
VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE - LOTS 1 608 495 ET 4 195 083 - DISTRICT
ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER**

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Gréber a été construit et aménagé il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titres de parties du boulevard n'a pas été effectué et que les lots 1 608 495 et 4 195 083 du cadastre du Québec, appartiennent toujours à une compagnie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- Le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur ces parties du boulevard :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant l'obtention du titre de propriété des lots 1 608 495 et 4 195 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et, à cet effet reconnaît la désignation cadastrale identifiant le boulevard Gréber.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2019-612

**ACQUISITION PAR LA VILLE - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR SE DÉCLARER PROPRIÉTAIRE D'UNE
VOIE DE CIRCULATION PUBLIQUE ET D'UN PASSAGE PIÉTONNIER - LOTS
3 429 177 ET 3 429 184 - PARTIE ET PASSAGE DE LA RUE ANDRÉ-MALRAUX -
DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

CONSIDÉRANT QUE la rue André-Malraux et un passage piétonnier contigu ont été construits et aménagés il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull, il appert que le transfert de titres d'une partie de cette rue et ce passage n'ont pas été effectués et que les lots 3 429 177 et 3 429 184 du cadastre du Québec, appartiennent toujours à une compagnie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, lorsque les formalités prescrites par la loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- La municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;
- Le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- La municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
 - le texte intégral de cet article;
 - une description sommaire de la voie concernée;
 - une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies;
- Aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété valable sur cette partie de rue et ce passage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète que la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant l'obtention des titres de propriétés des lots 3 429 177 et 3 429 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme étant une partie de la rue André-Malraux et un passage, et à cet effet, reconnaît la désignation cadastrale identifiant la voie concernée.

Il est de plus résolu que ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2019-613 SUSPENSION DE 10 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 109451

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 10 jours sans traitement de l'employé numéro 109451.

Adoptée

CE-2019-614 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 109251

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé numéro 109251 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 109251.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif